

**Bienvenue sur le site de**



## **La suite logicielle des artisans, commerçants et PME**

Grâce à GesCompta, il n'est pas nécessaire d'être comptable pour une gestion optimale de votre société.

GesCompta est certainement le logiciel Comptable le plus simple du marché.

Découvrez la simplicité d'utilisation de ce logiciel en téléchargeant la version test gratuite



Les pages qui suivent détaillent les

### **INSTRUCTIONS DE COMPTABILISATION POUR LES PME PLAN COMPTABLE GENERALISE**

préparées par l'entreprise **Inspecta Treuhand AG**

# INSTRUCTIONS DE COMPTABILISATION POUR LES PME

## PLAN COMPTABLE GENERALISE



- 
1. Remarques générales
  2. Structure du plan comptable
  3. Codage des diverses écritures comptables
  4. Explications des comptes
  5. Plan comptable, modèle - *entreprise individuelle*
  6. Plan comptable, modèle - *société anonyme, Sàrl*

**IMPRESSUM**

**Editeur**

© Inspecta Treuhand AG

**Rédaction et production**

**Inspecta Treuhand AG  
Espenmoosstrasse 1  
Postfach 56  
9009 St. Gallen  
Téléphone 071 243 56 60**

**Responsable: Rusch Christoph  
Schmid Aline**

## 1. Remarques générales

Chaque entreprise inscrite au Registre du commerce doit selon l'art. CO 957 tenir une comptabilité. Afin de pouvoir contrôler la rentabilité et la situation financière, chaque entreprise est tributaire d'une comptabilité.

Le Plan comptable de l'USIE s'appuie sur le plan comptable de l'Union Suisse des arts et métiers, « Plan comptable général pour PME ». Une description détaillée supplémentaire peut être pratiquée dans diverses classes. Celle-ci doit couvrir les besoins spécifiques de chaque entreprise.

Le Plan comptable USIE contribue à l'uniformité de l'organisation comptable dans la branche. Il sert aussi de base pour participer à la Comparaison interentreprises et pour le calcul des charges de l'USIE.

La structure du Plan comptable USIE satisfait aux exigences légales, au nouveau droit des sociétés anonymes et aux dispositions de la loi sur la TVA.

Ce plan comptable se réfère aux entreprises d'installations électriques avec ou sans commerce. Pour les entreprises exerçant d'autres activités telles que tableaux électriques/automation, montage d'antennes, radio/TV etc., il ya lieu d'ouvrir de nouveaux comptes.

## 2. Codage des comptes sur les pièces comptables - ventiler les comptes

Ventiler les comptes a un rôle très important dont il ne faut pas sous-estimer l'importance. Des questions ou des insécurités à ce sujet surgissent fréquemment. C'est pourquoi, pour soutenir la clientèle et les collaborateurs/collaboratrices, nous avons décidé d'élaborer ce plan comptable.

Afin qu'une comparaison des résultats d'exploitation avec d'autres entreprises ou avec les valeurs de l'année précédente soit possible, la continuité doit être assurée. Ce qui veut dire qu'il faut ventiler les comptes de manière généralisée. Un autre fait très important est de composer, lors de la ventilation, avec les exigences de l'administration des impôts, des caisses AVS et de la statistique des arts et métiers; il faut également fréquemment répondre aux exigences de la clientèle.

## 3. Structure du plan comptable

Le plan comptable est divisé en diverses classes de comptes. Avant de chercher au hasard un compte sur le plan comptable, il faudrait réfléchir dans quelles classes le compte recherché pourrait être classifié. En outre, nous pratiquons la séparation entre les comptes de valeurs et les comptes de résultats.

Les comptes du bilan (comptes de valeurs) figurent dans les classes 1 et 2, ceux du compte de résultat (comptes de résultats) dans les classes 3 à 8. Cependant, les résultats exceptionnels et hors exploitation et les produits apparaissent séparément. dans la classe de compte 8.

Ci-dessous les classes figurant au plan comptable:

1	Actifs
2	Passifs
3	Chiffre d'affaires
4	Charges de matériel, de marchandises et de prestations de tiers
5	Charges de personnel
6	Autres charges d'exploitation
7	Résultats des activités annexes d'exploitation
8	Résultats exceptionnel et hors exploitation, impôts
9	Clôture

Ces classes sont organisées en groupe.

## 4. Codage des diverses écritures comptables

Nous distinguons:

- A. - *Ecritures comptables sans influence*  
Ecritures comptables du bilan ou des comptes de valeurs ainsi que des comptes de résultats
- B. - *Ecritures comptables avec influence*  
Ecritures comptables qui affectent tant les comptes de bilan que les comptes de résultats.

### **A-1 Opérations de transfert d'argent**

Les opérations de transfert d'argent sont des mouvements comptables entre les comptes financiers (caisse, poste, banque). Le système d'écriture exige aussi dans ce cas une double notation. Le compte 1090 (compte d'attente) est prévu pour.

### **A-2 Entrées et sorties de l'actif**

Il faut différencier entre les activités commerciales obligatoires et les activités commerciales activables.

Sont obligatoires:

Choses et droits auxquels la personne ou la société tenue de dresser un bilan ou qui détient le pouvoir de disposition peut s'attendre à des chiffres d'affaires ou des jouissances de prestations.

Exemple:

Nouvelles acquisitions de machines, équipements et véhicules, coûts d'acquisition inclus tels que frets, douane, frais d'achat et frais d'installation.

Sont activables:

- Frais de fondation et d'organisation
- Entretien et réparations de l'entreprise et de l'immeuble, même dans le cas d'une augmentation de la valeur.

N.B. Selon la grandeur de l'entreprise et la branche, les outillages et les acquisitions de remplacements sont comptabilisés jusqu'à un montant de Fr. 1'000.-- comme entretien.

### **A-3 Entrées et sorties du passif**

Les mouvements des comptes les plus fréquents sont les entrées et les sorties des dettes à court et à long terme (banque, compte courant, emprunts basés sur un prêt, dettes hypothécaires).

### **A-4 Prélèvements privés/mouvements des capitaux**

Pour bien remplir sa déclaration d'impôt les, les prélèvements privés sont ventilés comme suit

- Consommation privée
- Assurances privées
- Impôts privés
- Eventuellement charges et produits de l'immeuble privé

Les prélèvements sur capital et les apports en capital exceptionnels seront généralement comptabilisés dans un compte séparé (achats et ventes de titres, les produits des intérêts inclus).

Les factures immobilières d'immeubles privés seront comptabilisées séparément sur un compte privé.

Il faut surtout considérer les séparations suivantes:

*fortune commerciale / fortune privée*  
*revenu commercial / revenu personnel*

Définition de la fortune commerciale:

„La fortune commerciale comprend tous les éléments de fortune qui servent, entièrement ou de manière prépondérante, à l'exercice de l'activité lucrative indépendante.

Le genre de jouissances qu'elles soient directes ou indirectes sont importantes tant pour les cantons que la Confédération. S'il s'agit de biens mixtes, le principe de la prépondérance est utilisé. C'est-à-dire qu'un actif est déclaré dans la fortune qui sert de manière prépondérante ou est majoritaire.

Exemples:Fortune commerciale

- Usines
- Ateliers
- Véhicules
- Machines
- Equipements de bureau
- Titres qui servent à des buts commerciaux ou qui ont été achetés en vue de considérations commerciales

Fortune privée

- Maison particulière du propriétaire de l'entreprise
- Mobilier de ménage
- Titre en tant qu'investissement des capitaux
- Bijoux, timbres-poste, collection de médailles
- Emprunt privé
- Bateau
- Cheval de course

**B - Ecritures qui modifient les bénéfices**

Ce terme englobe chaque charge et chaque produit. Les comptes de classes 3, 4, 5, 6 et 7 appartiennent au compte d'exploitation, tandis que la classe 8 englobe les comptabilisations hors exploitation et exceptionnelles.

Pour qu'elle raison la **classe 8** est-elle indispensable? Si nous prenons la statistique des arts et métiers comme exemple, la comparaison interentreprises ne serait pas donnée, si les facteurs hors exploitation et exceptionnelles n'influenceraient pas le compte d'exploitation. C'est pourquoi, il faut imputer à l'entreprise un loyer pour les locaux utilisés pour ses propres besoins.

**Exemple d'une structure du compte de résultat**

(Extrait du „Plan comptable général PME“)

**Groupes principaux de comptes**

Chiffre d'affaires résultant des ventes et des prestations de services	30 - 39
- Charges de matériel, de marchandises et de prestations de services	40 - 49
= <b>Marge brute 1</b>	
- Charges de personnel de production	50 - 51
= <b>Marge brute 2</b>	
- Autres charges de personnel	52 - 59
= <b>Marge brute 3</b>	
- Autres charges d'exploitations	60 - 67
= <b>Résultat d'exploitation 1</b> (avant résultat financier)	
+ / - Résultat financier	68
= <b>Résultat d'exploitation 2</b> (avant amortissements)	
- Amortissements	69
= <b>Résultat d'exploitation 3</b> (avant résultat des activités annexes d'exploitation)	
= Résultat des activités annexes d'exploitation	70 - 79
= <b>Résultat d'exploitation 4</b>	
+ / - Résultat exceptionnel et hors exploitation	80 - 88
= <b>Résultat de l'exercice</b> (avant impôts)	
- Impôts	89
= <b>Bénéfice / perte de l'exercice</b>	

Les présentes directives de ventilation du plan comptable général PME de l'USIE ont été créées en collaboration avec la fiduciaire



Inspecta Treuhand AG, Espenmoosstrasse 1, 9009 St. Gallen - 071 243 56 60

Monsieur Christoph Rusch - [rusch@inspecta.ch](mailto:rusch@inspecta.ch)

Madame Aline Schneider - [schneider@inspecta.ch](mailto:schneider@inspecta.ch)

La fiduciaire Inspecta Treuhand AG est également responsable de la saisie et l'analyse de la « Comparaison interentreprises USIE ». Elle a, en outre, intégré les expériences acquises dans lesdites directives.

Zürich / St. Gall, février 2012

**Plan comptable PME:****Explications détaillées des comptes**

<b>1</b>	<b>Actifs</b>	
<b>10</b>	<b>Liquidités</b>	
1000	Caisse	– Ecriture des dépôts et retraits d'argent
...		– Contrôle hebdomadaire de la caisse
1009		– Clarifier immédiatement les erreurs de caisse
1010	Chèques postaux	– Ecriture des dépôts et retraits d'argent
		– Comparer absolument le solde avec les bordereaux de Postfinance
1020	Avoirs bancaires	– Ecriture des dépôts et retraits d'argent
...		– Comparer absolument le solde avec les relevés de compte bancaire.
1039		– Si à la clôture, les soldes bancaires présentent un solde négatif, ce montant figurera sous le compte 2100 ss.
1050	Placements fixes	– Avoirs à court terme tels que placements fixes, placements fiduciaires, papiers monétaires dont la durée ne dépasse pas 12 mois.
1060	Avoirs à courts termes, titres	– Titres et droits cotés et négociables en bourse qui peuvent être réalisés à court terme.
		– Les titres à long terme et de participation figureront sous le groupe de comptes 140.
1080	Actions propres	– Actions propres que l'entreprise ne détient que provisoirement dans son portefeuille et qui seront revendues dans un délai d'une année.
		– Détenues pendant plus de 12 mois, elles figurent au compte 1490.
1090	Compte d'attente en monnaie	– Compte réfléchi pour des opérations directes entre les comptes financiers, par expl. retraits en espèces de la banque.
		Le compte d'attente (1090) est libellé tant dans le livre de caisse que dans le livre de banque.
1100	Créances résultant de ventes et de prestations de services	– Pas de comptabilité informatique = pas d'écritures durant l'année.
		– Vérifications des paiements au moyen des doubles des factures.
		– Rectification d'écritures: état des créances en début d'exercice.
		– Ecritures: état des créances en fin d'exercice.
1101	Autres créances	
1102	Créances sur retenues de garanties	
1103	Créances douteuses	
1109	Provisions créances (ducroire) (anc. débiteurs)	– Pas d'écriture durant l'année.
		– Ajustement des provisions en fin d'exercice.
		– Les pertes sur les avoirs des clients sont à reporter au compte 3905.
1130	Travaux en cours (Secteur de la construction)	– Pas d'écritures durant l'année.
		– Rectification d'écritures: état des travaux en cours en début d'exercice.
		– Ecritures: état des travaux en cours en fin d'exercice
		– Ceci sous-entend les installations en cours ou terminées dont le décompte des travaux n'est pas encore établi. L'évaluation des travaux en cours passe par les prix de revient.
		Il faut surtout tenir compte:
		- du matériel de commandes (matériel de chantier et de stock intermédiaire),
		- du matériel de stock retiré du stock pour être utilisé sur les chantiers respectifs,



- des charges directes des salaires de l'élaboration technique et de l'installation (temps de trajet y compris) qui se sont accumulées depuis le commencement du travail sur les chantiers respectifs.  
En sus des charges directes des salaires, il faut aussi tenir compte des charges globales. L'évaluation ne doit pas excéder les prix de revient de fabrication (CO art. 666 960).

**Remarque:**

Si les travaux en cours dans le secteur de la construction se font sur un terrain privé, ils n'appartiennent légalement pas aux valeurs en stock, car les prestations, avec l'avancement du chantier, passent en la possession du propriétaire du terrain.  
(Manuel suisse d'audit)

1140	Autres emprunts à court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Emprunts à court terme ou avances accordées pour un laps de temps court.</li> <li>- Emprunts du personnel.</li> </ul>
1100	<i><b>Sociétés anonymes:</b> Créances résultant de ventes et de prestations de services envers des tiers</i>	
1110	Créances résultant de prestations de services envers des sociétés du groupe	
1120	Créances résultant de prestations de services envers des actionnaires	
1141	Créances à court terme actionnaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créances envers les actionnaires.</li> </ul>
1170	TVA déductible sur achats de matériel et de prestations de services	<ul style="list-style-type: none"> <li>- TVA sur les paiements créditeurs de la classe de comptes 4 „charges de matériel, de marchandises et de services ».</li> <li>- Vérifier le report du solde selon le décompte TVA.</li> </ul>
1171	TVA déductible sur investissements et autres charges d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- TVA sur les paiements créditeurs des classes de comptes 1 „Actifs”, 5 „Charges de personnel », 6 « Autres charges d'exploitation ».</li> <li>- Vérifier le report du solde selon le décompte TVA.</li> </ul>
1172	TVA déductible 0 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Uniquement les écritures automatiques informatisées des activités commerciales exemptes ou exclues du champ de la TVA.</li> </ul>
1173	Compte auxiliaire TVA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Uniquement les écritures automatiques informatisées lors des décomptes selon les contre-prestations.</li> </ul>
1176	<b>Sociétés anonymes / Sarl</b> Impôt anticipé (IA) à récupérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>- IA sur les produits financiers des personnes morales ou des sociétés en nom collectif inscrites au RC.</li> </ul>
1190	Avoirs WIR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecriture des dépôts et retraits d'argent</li> <li>- Vérifier absolument le solde du relevé WIR.</li> <li>- Retraits d'argent privés avec ajustement de 20%.</li> </ul>
1192	Acomptes aux fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acomptes resp. paiements anticipés pour des livraisons de matériel resp. des marchandises prévues qui ne sont pas encore en possession de l'acheteur.</li> </ul>
1199	Ajustement sur les avoirs WIR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas d'écritures durant l'année.</li> <li>- Ajustement des provisions en fin d'exercice; par exemple 20% de la valeur nominale (observer les directives des autorités fiscales cantonales).</li> </ul>
1200	Stocks	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas d'écritures durant l'année.</li> <li>- Débitier les achats de marchandises sur le compte de classe 4.</li> <li>- Rectification d'écritures : état des stocks en début d'exercice.</li> <li>- Ecriture: des stocks en fin d'exercice.</li> </ul>

1200	Matériel en stock destiné à la revente	–	La tenue de sous-groupes n'est pas nécessaire. Les réserves seront pourtant, pour différents genres de matériel, inscrites séparément lors de l'achat de matériel (classe 4) et apparaîtront séparément dans l'inventaire. Exception: matériel de chantier qui est imputé aux travaux en cours.
1210	Articles de magasin en stock		
1220	Matériel d'installation en stock		
1230	Matériel auxiliaire en stock		
1280	Travaux en cours (Compte construction 1105)	–	Pas d'écritures durant l'année. – Rectification d'écritures: état des travaux en cours en début d'exercice. – Ecritures: état des travaux en cours en fin d'exercice.
1300	Actifs de régularisation (Actifs transitoires)	–	Pas d'écritures durant l'année. – Rectification d'écritures: état des actifs de régularisation en début d'exercice. – Ecritures: état des actifs de régularisation en fin d'exercice. – Charge concernant le nouvel exercice, mais qui a été payée dans l'exercice écoulé (par exemple : primes d'assurances, frais de location et de bail payés d'avance). – Résultat concernant l'exercice écoulé qui portera ses fruits dans le nouvel exercice (par exemple : les intérêts de location et de bail pour les mois antérieurs).
14	<b>Actifs immobilisés</b>		
1400	Titres à long terme	–	Ce compte est utilisé uniquement pour le capital commercial et pour des placements à long terme. – Actions, bons de participation, parts sociales, obligations, placements financiers etc. (non cotés en bourse).
1420	Participations	–	Ce compte est utilisé uniquement pour le capital commercial. Placements à long terme, par exemple part sociale AAE - comparer avec le compte 1060.
1440	Créances basées sur un prêt	–	Les créances privées seront inscrites au compte 2850. – Les créances envers des actionnaires accordées à long terme seront inscrites séparément au compte 1460.
1460	Créances à long terme envers des actionnaires	–	Selon CO 663a, al. 4, les créances envers des actionnaires qui détiennent au moins 20% des droits de vote de la société (CO 665a) doivent être indiquées séparément.
1490	Actions propres	–	Actions propres de l'entreprise détenues à long terme dans le portefeuille. – Celles détenues moins de 12 mois seront inscrites au compte 1080.
1500	Machines et appareils	–	Activer les acquisitions. – Ventes de machines et d'appareils
1510	Mobilier et installations	–	Selon la grandeur de l'entreprise et la branche, les acquisitions de remplacements jusqu'à un montant de Fr. 1'000.-- sont généralement comptabilisées comme entretien (compte 6100). – Ventes de mobilier activé et installations
1520	Machines de bureau, infrastructures informatiques, systèmes de communication	–	Activer les acquisitions plus grandes. – Ventes de machines de bureau et TED.
1530	Véhicules	–	Activer les acquisitions plus grandes – Ventes de véhicules
1540	Outillages et appareils	–	Outillages de plus de Fr. 1'000.--. – Ventes d'outillages activés

---

1550 Installations de stockage

- Activer les acquisitions plus grandes.
- Ventes d'installations de stockage

Pour chaque compte (1500 - 1550), il est possible de procéder à une description détaillée, par exemple: stock, ET, installation, atelier, magasin, administration + vente. L'application de la méthode de l'amortissement indirect implique des sous-groupes de comptes séparés se terminant toujours par un 9 (exemple : 1509, 1519, 1529 etc.).

1600	Immeuble d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"><li>– Prix d'achat selon le contrat de vente.</li><li>– Frais du transfert de propriété (droit de mutation), frais de cadastre, frais de commission, frais de construction, charges de l'accroissement de la valeur, ventes d'immeubles d'exploitation.</li></ul>
1600	Immeuble d'exploitation	
1602	Baraquements	
1603	Installations immobilières	
1680	Terrains non construits	
1690	Immeubles privés	

**Remarque:**

Les immeubles privés ne doivent, généralement, pas apparaître au bilan

**Remarque en rapport avec les actifs immobilisés:**

Comptabiliser en fin d'exercice les bénéfices provenant de la vente d'actifs immobilisés sous le groupe de compte 79.

1700	Brevets	<ul style="list-style-type: none"><li>– Acquisition d'objets non corporels qui servent à une activité lucrative.</li></ul>
1720	Droits de licence, concessions, droits de jouissance, raisons de commerce	<ul style="list-style-type: none"><li>– Acquisition d'objets non corporels qui servent à une activité lucrative.</li></ul>
1770	Goodwill	<ul style="list-style-type: none"><li>– Plus-value de l'entreprise ou valeur de fonds de commerce qu'il faut payer en cas de reprise de cette activité</li></ul>
18	<b>Charges activées et comptes d'actifs de corrections de valeur</b>	
1800	Frais de fondation et d'organisation	<ul style="list-style-type: none"><li>– Frais engagés au moment de la fondation, l'extension ou la restructuration d'une entreprise, (ces frais sont amortis généralement de manière linéaire sur plus de 5 ans. Cependant, selon CO 664, ils doivent être amortis en 5 ans).</li><li>– Exemple: Droits de timbre, frais de notaire, émoluments du registre du commerce, les frais pour des conseils, les frais de lancement de l'entreprise.</li></ul>
19	<b>Contrôles</b>	
1990	Compte de passage	<ul style="list-style-type: none"><li>– Le compte de passage sert de compte intermédiaire pour clarifier des différences ou des postes inexplicables</li></ul>

**Remarque:**

Eclaircir **régulièrement** les soldes éventuels

Il est possible d'ouvrir d'autres comptes de passage, si les livres auxiliaires (salaire, débiteurs, créditeurs) sont informatisés et que l'inscription dans le grand livre (comptabilité financière) se fasse automatiquement

## 2 Passifs

## 20 Dettes à court terme

2000	Dettes à court terme d'achats et de prestations de services	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Pas de comptabilité informatique = pas d'écritures durant l'année.</li> <li>– Vérifier les paiements à l'aide des comptes de frais.</li> <li>– Rectification d'écritures: état des dettes en début d'exercice.</li> <li>– Ecritures: état des dettes en fin d'exercice.</li> </ul>
2001	Autres dettes (anc. créiteurs)	
2003	SUVA	
2004	AVS, AI, APG, AC, CAF (Spida)	
	<b>Sociétés anonymes:</b>	
2000	<i>Dettes résultant de prestations de services envers des tiers</i>	
2050	<i>Dettes résultant de prestations de services envers des sociétés du groupe</i>	
2060	<i>Dettes résultant de prestations de services envers des actionnaires</i>	
2030	Acomptes de client	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Pas d'écritures durant l'année.</li> </ul>
2120	Dettes bancaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Si à la clôture, les soldes bancaires présentent un solde négatif, ce montant figurera sous le compte 2100 ss.</li> </ul>
...		
2139		<ul style="list-style-type: none"> <li>– cf. compte 1020</li> </ul>
2200	TVA due	<ul style="list-style-type: none"> <li>– TVA sur les paiements débiteurs de la classe de comptes 3 «Compte de résultat»</li> <li>– Vérifier le report du solde selon le décompte TVA</li> </ul>
2201	Compte auxiliaire TVA due	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Uniquement les écritures automatiques informatisées lors des décomptes selon les contre-prestations</li> <li>– Pas d'écritures durant l'année</li> </ul>
2202	Créditeurs TVA	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Report trimestriel des soldes des comptes 1170, 1171 et 2200</li> <li>– Paiement de la TVA à l'Administration fédérale des contributions en utilisant ce compte</li> </ul>
2210	Autres dettes à court terme envers des tiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Avances et prêts à court terme de fournisseurs, de partenaires commerciaux, de collaborateurs ou connaissances qui doivent être remboursés dans les 12 mois</li> </ul>
2230	Dividendes	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Passation des dividendes selon la décision comment utiliser les bénéfices statués lors de l'AG de l'année précédente</li> <li>– Comptabilisation des dividendes versés</li> <li>– Comptabilisation des IA versés / des dividendes versés à l'AFC</li> </ul>
2300	Compte de régulation du passif (Passifs transitoires)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Pas d'écritures durant l'année</li> <li>– Produits qui concernent le nouvel exercice, mais qui ont déjà été enregistrés pendant l'exercice écoulé</li> <li>– Charges qui concernent l'exercice écoulé, mais qui sont versées durant le nouvel exercice</li> </ul>
2340	Provisions à court terme pour impôts	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Compte réservé aux personnes morales comme SA, sociétés en commandite SA, Sàrl etc.</li> <li>– Cette catégorie englobe les provisions pour les impôts directs et indirects qui viennent à échéance dans les 12 mois qui suivent</li> </ul>

24	<b>Dettes à long terme</b>	
2400	Dettes bancaire	– Dettes bancaires sous la forme d'avances fixes, prêts etc. d'une durée de plus de 12 mois
2440	Dettes hypothécaires	– Hypothèques – Prêts hypothécaires – Séparation intérêts et règlement – Vérification périodique des soldes selon le décompte des intérêts
		<b>Remarque:</b> Les intérêts pour dettes hypothécaires seront inscrits dans le compte 7510.
2500	Dettes sur des prêts envers des tiers	– Emprunts sans sécurité spéciale
...		– Crédits d'exploitation
2509		– Durée moins de 12 mois; sinon inscrire au compte 2210 – Séparation intérêts et règlement – Les intérêts des dettes sur un prêt sont imputés au compte 6800 – Vérification périodique des soldes selon le décompte des intérêts
		<b>Remarque:</b> Les dettes sur un prêt assurées par une hypothèque sont généralement imputées au compte 2440 ss. Il faut pourtant considérer l'objet du financement
2560	Dettes sur des prêts envers des actionnaires	– Prélèvement sur le capital / apport de capital des actionnaires – Prélèvements privés des actionnaires – Impôts privés des actionnaires – Assurances privées des actionnaires – Immeuble privé des actionnaires – Parts privées des charges d'exploitation – Si en fin d'exercice un solde actif existe, transférer ce solde sur le compte 1440 ou 1441
2570	Dettes envers des institutions de prévoyance professionnelle	– Dettes à long terme (emprunts ou dettes hypothécaires) envers des institutions de prévoyance (CO 663b al. 5).
2600	Provisions	– Pas d'écritures durant l'année – Provisions usuelles
2630	Provisions pour travaux de garanties	– Pas d'écritures durant l'année – Provision pour travaux de garanties 1% des deux derniers chiffres d'affaires annuels

Alternatives

2600	Provisions pour réparations et assainissements
2620	Provisions pour restructuration de l'entreprise
2640	Provisions pour impôts (long terme)

28	<b>Capitaux propres</b>	
2800	Capital propre	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Pas d'écritures durant l'année</li> <li>– Report des comptes bénéfice et capital le 1er jour du nouvel exercice</li> </ul>
	<u>Alternatives</u>	
2800	Compte de capital, associé A	
2801	Compte de capital, associé B	
2809	Résultats de l'année en cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Inscrire le bénéfice dans l'exercice correspondant</li> <li>– Report du bénéfice en fin d'exercice dans le nouvel exercice</li> </ul>
2820	Prélèvement sur capital / apport de capital	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Prélèvement sur capital / apport de capital du titulaire de l'entreprise</li> <li>– Mouvements de titres privés</li> <li>– Produits privés provenant des titres</li> </ul>
2850	Prélèvements / apports privés	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Une ventilation des prélèvements privés assure une meilleure vue d'ensemble, ce qui est précieux pour remplir les feuilles d'impôt</li> </ul>
2851	Prélèvements privés en nature	
2852	Parts privées aux charges d'exploitation	
2854	Primes d'assurances privées	
2855	Cotisations privées à titre de prévoyance	
2856	Impôts privés	
2870	Indemnités journalières / APG	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Indemnités journalières en cas d'accidents ou de maladie pour le titulaire de l'entreprise</li> <li>– Allocations APG du titulaire de l'entreprise</li> </ul>
2871	Allocations familiales	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Allocations familiales du titulaire de l'entreprise ou de son épouse qui coopère</li> </ul>
2872	Rentes AVS	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Rentes AVS/AI/du conjoint survivant resp. du/de la titulaire de l'entreprise</li> </ul>
2873	Revenus de l'activité professionnelle dépendante	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Si un certificat de salaire est établi, inscription du revenu sans l'AVS (par exemple : indemnités pour la commission d'examens)</li> </ul>
2880	Compte pour immeuble privé	
	<b>Sociétés anonymes/Sàrl</b>	
2800	Capital-actions (SA) / Capital social de la Sàrl	
2900	Réserve générale	
2915	Réserves libres	
2990	Bénéfice résultant du bilan	
2991	Perte résultant du bilan	
2998	Bénéfice de l'exercice	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Ventilation du bénéfice pour les personnes morales</li> <li>– Dès que l'assemblée générale s'est déroulée, inscrire au compte 2990 dans le nouvel exercice</li> </ul>
2999	Perte de l'exercice	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Ventilation des pertes pour les personnes morales</li> <li>– Dès que l'assemblée générale s'est déroulée, inscrire au compte 2990 dans le nouvel exercice</li> </ul>

**3 Chiffre d'affaires résultant des ventes et des prestations de services****30 Chiffres d'affaires des prestations de services**

- 3000 Chiffre d'affaires brut des commandes de l'installation
- Chaque entreprise peut ventiler individuellement les chiffres d'affaires. Par exemple : chiffre d'affaires des constructions de logements (maisons individuelles, constructions luxueuses, immeubles collectifs, ensemble d'habitation), grand ensemble, immeubles commerciaux, constructions industrielles et commerciales, éléments de construction
  - La ventilation peut aussi se faire selon le point de vue suivant: nouveaux bâtiments, transformation et agrandissement, plus éventuellement diverses subdivisions

Alternatives

- Chiffre d'affaires brut :
- 3010 des commandes de l'atelier
  - 3020 des commandes de la télécommunication
  - 3030 des commandes du service de réparation
  - 3040 des lignes aériennes & câbles
  - 3050 des tableaux électriques

**Remarque:**

Réfléchir s'il faut répartir en divers segments, en groupes de produits, ou selon les taux de la TVA

**31 Chiffre d'affaires brut d'élaboration technique pour des tiers**

- 3100 Chiffre d'affaires brut de l'élaboration technique pour des tiers (projets)
- Ce compte est réservé uniquement aux chiffres d'affaires des commandes de l'élaboration technique (chiffre d'affaires des projets) qui ne dépendent pas d'une prestation complète

**32 Chiffres d'affaires résultant des ventes**

- 3200 Vente des marchandises destinées à la revente  
3210 Vente des marchandises en magasin

**36 Produits accessoires d'exploitation**

- 3600 Chiffre d'affaires des activités annexes  
3601 Provisions  
3602 Chiffre d'affaires de la location d'appareils  
3603 Vente de ferraille / vente de matériel usagé  
3604 Autres chiffres d'affaires de l'exploitation
- Ces comptes peuvent être, selon la fréquence des cas, gérés séparément ou comme comptes collectifs en utilisant le compte 3600
  - Chiffres d'affaires des droits de licences, des brevets, des concessions, des droits de jouissances, des indemnités pour des activités dans le cadre de séminaires; honoraires pour des expertises au niveau de l'entreprise.
  - Les entreprises qui emploient du personnel intérimaire et qui participent aussi à la Comparaison interentreprises de l'USIE gèrent le compte 3670 séparément sous le groupe de compte principal «compte de résultat»

**37 Entreprises individuelles  
Prestations propres et consommations propres**

- 3700 Prestations propres
- Les prestations propres sont des travaux que l'entreprise exécute elle-même et au sein de l'entreprise pour ses propres besoins. Par exemple, fabriquer ou réparer des objets faisant parties des actifs immobilisés
- 3710 Consommations propres
- Le prélèvement de prestations de l'entreprise est une consommation propre, comme par exemple les besoins privés du propriétaires et de sa famille



**39 Déductions sur les ventes**

3900 Déductions sur les ventes – Les entreprises participant à la Comparaison interentreprises de l'USIE les détailleront

Alternatives

3900 Escompte et rabais

3901 Réductions de prix

3903 Provisions sur la vente

3905 Pertes sur clients

3908 Frais de vente

- modification de la provision du ducroire

30 : 31 : 32

Si une facture par exemple, englobe une commande de l'installation et la vente de marchandises destinées à la revente, il faut inscrire séparément la part des chiffres d'affaires concernant l'installation et celle concernant la vente de marchandises destinées à la revente. Cette ventilation n'est pas nécessaire dans la comptabilité financière, si la ventilation de tous les chiffres d'affaires figure dans le journal de la post-calculation

**4 Charges de matériel, de marchandises et de prestations de tiers**

	<b>Charges de matériel</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Achat de matériels auprès d'entreprises productives et artisanales (matériel brut, produit manufacturé et semi-manufacturé)</li><li>– Rectification d'écritures: état des stocks en début d'exercice</li><li>– Ecritures: des stocks en fin d'exercice (voir compte 1200)</li><li>– éventuellement frais d'acquisition (frets à l'achat, droits de douane à l'importation, frais d'expédition à l'achat) pour autant qu'ils ne soient pas comptabilisés sous le compte 4700</li></ul>
<b>40</b>	<b>Charges de matériel de l'installation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Ce groupe enregistre le matériel de l'installation global figurant dans les documents de la calculation</li></ul>
4000	Charges de matériel de stock	<ul style="list-style-type: none"><li>– Le matériel de stock n'est pas acheté pour un lieu d'utilisation, mais emmagasiné pour un temps indéterminé dans le stock propre</li></ul>
4010	Charges de matériel pour commande en cours	<ul style="list-style-type: none"><li>– Matériel destiné à des commandes déterminées et livré par le fournisseur sur le lieu d'utilisation</li></ul> <p>Remarque : Le stock propre reste intact et le personnel préposé au stock n'est pas sollicité</p>
4020	Charges de matériel auxiliaire de l'installation	
<b>41</b>	<b>Charges de matériel de l'atelier</b>	
4100	Charges de matériel de l'atelier	<ul style="list-style-type: none"><li>– Les entreprises ayant un département tableaux électriques possèdent, en règle générale, du matériel de l'atelier</li></ul>
4120	Charges de matériel auxiliaire de tableaux électriques	
<b>42</b>	<b>Charges de marchandises destinées à la revente</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Matériel commercial = marchandises destinées à la revente et marchandises en magasin</li></ul>
4200	Achat de marchandises destinées à la revente	<ul style="list-style-type: none"><li>– Les entreprises ne possédant pas de magasin inscrivent le matériel commercial au compte 4200</li></ul>
4210	Achat de marchandises en magasin	<ul style="list-style-type: none"><li>– Marchandises en magasin = matériel commercial vendu uniquement dans le magasin ou en passant par le magasin</li></ul>
<b>44</b>	<b>Charges pour prestations de tiers</b>	
4400	Prestations de tiers / travaux de tiers	<ul style="list-style-type: none"><li>– Charges pour prestations de tiers</li><li>– Travaux de tiers liés à des fournitures de prestations (par exemple : tableaux électriques, produits manufacturés qui sont assemblés par une entreprise externe)</li></ul> <p><b>Remarque:</b> Si en raison d'un travail particulier à fournir, du personnel hors exploitation (par exemple: temporaire) est employé, les charges y relatives seront comptabilisées sous les charges du personnel (compte 5090 ss)</p>
<b>47</b>	<b>Charges directes des achats</b>	
4700	Frais des achats	<ul style="list-style-type: none"><li>– Si les frets à l'achat, les droits de douane à l'importation, les frais d'expédition à l'achat ne sont pas inscrits aux comptes 4000, 4200, 4400, ils seront comptabilisés sous ce compte</li><li>– Les participants à la comparaison interentreprises de l'USIE inscriront, si possible, les charges directes d'achats sous ce compte</li></ul> <p><b>Remarque:</b> Les frais de vente font parties des déductions sur les ventes (compte 3908)</p>
<b>49</b>	<b>Déductions obtenues sur les charges</b>	
4900	Escomptes et rabais fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"><li>– Les déductions de l'escompte peuvent être directement inscrites aux comptes correspondants du groupe 40 à 42</li></ul>
4902	Remises et ristournes fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"><li>– Les remises fournisseurs peuvent être directement inscrites au compte de frais correspondants</li></ul>
4903	Remises AEE	<ul style="list-style-type: none"><li>– Vu qu'il n'existe pas de frais directs avec l'AAE, nous conseillons, pour des raisons de clarté surtout en rapport avec la TVA, d'ouvrir un compte séparé « remises AEE » (instructions TVA, ch. 914)</li></ul>

**5 Charges de personnel****50 Charges de personnel**

5000 Salaires de l'ensemble du personnel

- Les montants bruts des salaires y compris les heures complémentaires, les indemnités de vacances, salaires des remplaçants intérimaires et des salaires du personnel de nettoyage selon la comptabilité des salaires
- Commissions sur les ventes (si ceci fait partie du contrat et que les charges sociales sont déduites)
- Salaires en nature (double notation compte 3)

....  
5079

- Pour les participants à la comparaison interentreprises USIE, une ventilation plus détaillée selon les catégories de collaborateurs (CAN), est faisable. Pour autant que ladite ventilation s'avère impossible dans la comptabilité des salaires

**Remarques:**

Titulaire de l'entreprise individuelle / de la société de personnes exclu (voir compte 2870)

5080 Indemnités de fin d'année (13<sup>ème</sup> mois de salaire)

- Indemnités de fin d'année et provisions payées afférentes au décompte des salaires courants et des salaires administratifs; éventuellement ventilées en majorations accordées (fixes ou variables) et en majorations facultatives, en majorations déterminées auparavant

5085 Provisions

- Indemnités uniques versées aux collaborateurs, mais sans quelles soient soumises aux charges sociales

**Sociétés anonymes**

5090 Honoraires des membres du conseil d'administration

5095 Prestations des assurances sociales pour absences rémunérées

- Allocation pour perte de gain du régime APG
- Indemnités journalières en cas d'accident.
- Indemnités journalières en cas de maladie
- Autres remboursements pour absences rémunérées (Indemnités pour des activités en tant qu'expert, au sein d'une commission et envers l'association)

**57 Charges sociales**

5700 AVS, AI, APG, AC, CAF

**Charges:**

- Primes AVS, AI, APG, AC (par exemple SPIDA)
- Caisses d'allocations familiales CAF
- Allocations pour enfant

**Crédits:**

- Cotisations salariées (retenues sociales de la comptabilisation des salaires bruts)

**Remarques:**

Comptabilisation des allocations pour enfant qui sont liées aux primes AVS (par exemple le compte 5700 débit ou 5000 avoir). Pour autant que celles-ci soient versées avec le compte salaires. Les allocations pour enfant du propriétaire de l'entreprise (entreprise individuelle) sont à imputer au compte 2871

5720 Prévoyance professionnelle

**Charges:**

- Versement des primes
- Versement à un fonds; un versement unique important se comptabilise sous le compte 8010

		<p><b>Crédits:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Cotisations salariées (retenues sociales de la comptabilisation des salaires bruts)</li> <li>– Les cotisations du 3ème pilier se comptabilisent pour les entreprises individuelles sous le compte 2585, respectivement 2560 pour les sociétés anonymes</li> <li>– La part du salarié des indépendants sera considérée à la clôture par une part privée sur le compte 2855</li> </ul>
5730	Assurance-accidents	<p><b>Charges:</b> Primes de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– l'assurance-accidents (SUVA),</li> <li>– l'assurance-accidents (assurance complémentaire LAA)</li> </ul> <p><b>Crédits:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Cotisations salariées (retenues sociales de la comptabilisation des salaires bruts)</li> </ul> <p><b>Remarques:</b> Les primes d'assurance-accident des membres de la famille travaillant dans l'entreprise seront comptabilisées sous le compte 2854 pour les entreprises individuelles, respectivement 2560 pour les sociétés anonymes</p> <p>Pour les personnes physiques, une part de l'assurance-accidents non-professionnels du titulaire et de son épouse travaillant au sein de l'entreprise sera imputée au compte 2854</p>
5740	Assurance pour indemnités journalières en cas de maladie	<p><b>Charges:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Primes de l'assurance pour indemnités journalières en cas de maladie</li> </ul> <p><b>Crédits</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Cotisations salariées (retenues sociales de la comptabilisation des salaires bruts)</li> </ul> <p><b>Remarques:</b> Les cotisations de l'assurance maladie seront comptabilisées pour les entreprises individuelles sous le compte 2854, respectivement 2560 pour les sociétés anonymes</p>
5790	Impôts à la source	<ul style="list-style-type: none"> <li>– impôts à la source des collaborateurs étrangers qui ne sont pas au bénéfice d'un permis d'établissement permanent</li> </ul>
58	<b>Autres charges de personnel</b>	
5800	Charge de recherche de personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Charges se rapportant à la recherche et à l'engagement de personnel (annonces, bureaux de placements, Head-Hunter, frais d'assessments etc.)</li> </ul>
5810	Charge de formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Charges pour la formation professionnelle et le perfectionnement des collaborateurs; il s'agit ici de charges externes</li> </ul> <p><b>Remarques:</b> Les entreprises participant à la comparaison interentreprises de l'USIE doivent être à même de ventiler ces charges dans les divers domaines (employés ET, installations, courant fort respectivement personnes en formation installation, courant faible et administration), respectivement de différencier le détail des données de la comptabilité financière</p>
5820	Indemnités de frais	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Frais de voyage</li> <li>– Frais de repas</li> <li>– Frais de logement</li> <li>– Frais de déplacement (assujetti à l'AVS!)</li> </ul>
5820	Indemnités effectives (pour certaines commandes)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Frais afférents et attribuables à une commande ( comme: frais de véhicule, de repas, de téléphone etc.).</li> </ul>
5821	Autres indemnités	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Frais ne pouvant pas être compensés</li> </ul>

---

5830	Indemnités forfaitaires	<b>Remarques:</b> L'impôt préalable des frais de repas est limité à 50%
5850	Habits de travail	<ul style="list-style-type: none"><li>– Achat des habits de travail pour le personnel (les achats importants seront activés sous le compte 1590)</li><li>– Nettoyage des habits de travail</li><li>– Chaussures professionnelles pour le personnel</li></ul>
5880	Autres charges de personnel	<ul style="list-style-type: none"><li>– Cadeaux envers le personnel</li><li>– Sorties du personnel (excursions, repas)</li><li>– Boissons/automate à café</li><li>– Dépenses de la cantine</li></ul>
5900	Employés temporaires	<ul style="list-style-type: none"><li>– Le personnel externe mis à disposition pour un temps limité en cas de surplus de travail et qui figure dans les listes des salaires de l'entreprise externe</li></ul> <b>Remarques:</b> Les entreprises qui participent à la comparaison interentreprises de l'USIE doivent être capables de ventiler ces charges, dans les diverses catégories de collaborateurs selon le CAN, respectivement de différencier le détail des données de la comptabilité financière
5901	Sous-traitants	<ul style="list-style-type: none"><li>– Prestations réalisables par son personnel, mais qui, en raison d'un surplus de travail, sont attribuées à l'extérieur</li></ul> <b>Remarques:</b> Si les prestations de tiers sont à fort coefficient de travail (dépendant du facteur salaires), elles sont inscrites dans les charges de personnel. Les prestations de tiers occasionnées par le facteur du matériel et qui ne peuvent pas être réalisées par l'entreprise, seront inscrites sous les charges de matériel (compte 4400)

**6 Autres charges d'exploitation****60 Charges de locaux**

6000 Loyer pour locaux de tiers – Loyers versés à des tiers pour l'utilisation des locaux d'exploitation.

**Remarques:**

Les charges de chauffage et les acomptes compris dans le loyer relèvent du compte 6030

Les versements des crédits-bails **ne relèvent pas** du compte 6000

6010 Loyer pour locaux propres – Compte réfléchi 7500  
– Valeur locative des locaux propres utilisés pour l'exploitation  
**(Important:** adapter, de temps à autre, le loyer de manière conforme au marché)

6030 Charges de chauffage et charges accessoires **Locataires**  
– Acomptes sur les charges de chauffage et charges accessoires comprises dans le loyer  
– Décompte des charges de chauffage et charges accessoires

6040 Charges de nettoyage des locaux – Nettoyage externe (entreprise de nettoyage)  
– Matériel de nettoyage

6050 Charges d'entretien des locaux **Locataires**  
– Réparations  
– Investissements de moindre importance  
– Abonnements d'entretien

**Remarques:**

Les charges d'entretien des locaux des immeubles appartenant à l'exploitation sont comptabilisées dans le compte 7511

**61 Entretien et réparations d'installations servant à l'exploitation**

6100 Entretien, réparations, remplacements (ERR) d'immobilisations corporelles meubles – Entretien et réparations machines  
– Entretien et réparations mobilier de l'exploitation  
– Entretien, réparations mobilier de bureau  
– Entretien, remplacements outillages  
– Entretien, remplacements petit inventaire  
– Charges informatiques débiter le compte 6570  
– **Le degré de ventilation suscité est absolument nécessaire lors d'une participation à la CIE USIE.**

Alternatives

6100 Entretien, réparations ET  
6101 Entretien, réparations installation  
6102 Entretien, réparations atelier  
6103 Entretien, réparations administration  
6104 Entretien, réparations magasin  
6105 Entretien, réparations stock

**Remarques:**

Selon la taille de l'entreprise et la branche, les outillages et les acquisitions de remplacements jusqu'à un montant de Fr. 1'000.-- sont généralement comptabilisés comme entretien

6160 Leasing/location, immobilisations corporelles meubles – Versements pour le leasing de machines  
– Location de machines

**62 Charges de véhicules et de transport**

- 6200 Charges d'exploitation véhicules
- Carburant, réparations, pièces détachées
  - Assurances des véhicules
  - Impôts sur véhicules, les droits de circulation, taxes
  - Contributions TCS
  - Protection juridique circulation
  - Franchise assurance casco

Alternatives

- 6200 Charges d'exploitation véhicule 1  
6201 Charges d'exploitation véhicule 2  
6202 Charges d'exploitation véhicule 3  
.....

- 6260 Leasing et location de véhicules
- Location de véhicules à long terme
  - Versements pour le leasing de véhicules
- Exception:**  
Location de véhicules à court terme compte 6200

- 6280 Frets, frais d'expédition, transports effectués par des tiers
- Transports effectués par des tiers

**63 Assurances-choses, droits, taxes, autorisations**

- 6300 Assurances-choses
- Dommages naturels (eau, incendie, grêle, vols, bris de glace), assurance bris de machine., assurance d'interruption d'exploitation, assurance responsabilité civile entreprise, assurances garanties, assurances protection juridique, assurances liées aux crédits
  - Les assurances de personnes sont comptabilisées sous le compte 5700 ss

Alternatives

- 6300 Assurances incendie, vols  
6310 Assurances responsabilité civile  
6311 Assurances garanties

**Remarques:**

Assurance des véhicules: compte 6200

L'assurance des bâtiments et autres assurances: compte 7513

- 6360 Droits, taxes, autorisations
- Patente du commerce, licence commerciale, impôts sur les billets, taxes de concession, timbre, frais d'enregistrement au registre, frais de licences, frais de reproduction, droits d'auteur.
  - Autorisations et contrôles officiels

**Remarques:**

Il est avantageux d'imputer les frais de fondation de la Société anonyme à un compte séparé (1800)

Les frais d'immeubles (impôt foncier etc.): compte 7512

64	<b>Charges d'énergie et d'évacuation des déchets</b>	
6400	Electricité, gaz, eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Energie électrique, compteurs individuels</li> <li>– Consommation de gaz pour la cuisson dans un restaurant; cuisson privée compte 2850 ; chauffage compte 6420</li> <li>– Eau (uniquement la consommation d'eau de l'entreprise)</li> </ul> <p><b>Remarques:</b> Redevance hydraulique et taxes d'eaux usées: compte 7515 (immeuble privée) ou 6030 (locataire). Généralement électricité et eau pour immeubles locatifs 6030 Ampoules électriques, fusibles 6100 (immeuble commercial)</p>
6420	Chauffage	<p><b>Propriétaire d'immeubles utilisés uniquement à des fins commerciaux( sans locataires).</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Fuel, gaz naturel, chauffage: électrique (si faisable), à huile usée, à bois; ramoneur, nettoyage et révision de la chaudière, abonnement d'entretien pour le brûleur</li> </ul> <p><b>Propriétaire d'immeubles d'utilisation mixte soit commerciaux et locatifs.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– tout sur le compte 7514 et ventiler une part des frais à l'entreprise</li> </ul>
6460	Evacuation des déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Evacuation des déchets (uniquement pour les entreprises) sinon 7516</li> <li>– Frais d'élimination des ordures, des déchets, des déchets spéciaux, des scories</li> <li>– Eaux usées (si la séparation avec l'eau potable est possible, sinon compte 6400)</li> </ul>
65	<b>Charges d'administration et d'informatique</b>	
6500	Matériel de bureau, imprimés	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Matériel de bureau comme matériel pour écrire, classeur etc., imprimés destinés à un usage administratif</li> <li>– Eventuellement ventiler entre le compte 6501 bureau technique et 6502 bureau administratif</li> </ul>
6503	Littérature technique, formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Littérature technique, journaux, revues techniques,</li> <li>– Congrès, conférences, participation à un cours, foires spécialisées du titulaire de l'entreprises (personnel compte 5880)</li> </ul>
6510	Téléphone, télécopie, frais de port	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Frais de port, taxes de téléphone, taxes de télécopies, redevances de concession de radiocommunication, frais de distribution des paquets, timbres-poste</li> <li>– Frais de ligne pour lignes téléphoniques directes du domaine informatique</li> </ul>
6520	Cotisations, dons, legs	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Cotisations à des associations professionnelles, dons, pourboires (c.-à-d. montants en espèces modestes pour des services rendus par des tiers), cotisations à des sociétés locales</li> </ul> <p><b>Remarque:</b> Les montants importants qui entraînent des effets publicitaires font partie de la publicité (compte 6600)</p>
6530	Honoraires pour fiduciaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Honoraires pour la tenue de la comptabilité par des tiers</li> </ul>
6531	Conseils juridiques et autres frais de conseils	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Conseils juridiques et autres frais de conseils, frais d'avocat et de procédure</li> </ul>
6540	<b>Sociétés anonymes</b> Conseil d'administration, AG, organe de révision	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Charges pour conseil d'administration, (frais de voyage, repas, hébergement)</li> <li>– Honoraires du conseil d'administration compte 5090</li> <li>– Assemblée générale ( location des locaux, frais des repas et des boissons, charges pour l'impression et l'envoi du rapport annuel)</li> <li>– Charges pour l'organe de révision</li> </ul>



6560	Leasing Hardware et Software	–	Redevances de leasing hardware et software
6570	Autres charges d'informatique	–	Entretien et réparation du matériel informatique, charges périodiques de licences et d'entretien, conseils et développements, formation, frais d'internet
6590	Autres charges d'administration	–	Ecarts de caisse, petite caisse (bureau)
		–	Différences TVA
<b>66</b>	<b>Publicité</b>		
6600	Publicité	–	Annonces (les annonces pour offre d'emploi s'enregistrent sous le compte 5800)
		–	Sponsoring, imprimés publicitaires, prospectus, affiches
		–	Vitrines, décoration
		–	Echantillons gratuits et cadeaux publicitaires, cadeaux d'affaires
6640	Frais de voyage, frais de représentation	–	Acquisition, représentation, frais de voyage
		–	Repas avec la clientèle
<b>67</b>	<b>Autres charges d'exploitation</b>		
6700	Autres charges d'exploitation	–	Informations économiques, poursuites
		–	Sécurité et surveillance
6720	Recherche et développement	–	Charges se rapportant à la recherche et au développement
<b>68</b>	<b>Résultat financier</b>		
6800	Charges financières	–	Intérêts hypothécaires internes à l'entreprise, intérêts bancaires
		–	Intérêts moratoires (TVA etc.)
		–	Escompte d'un effet
		–	Frais d'intérêts et ceux résultant des risques lors d'un achat à crédit
		–	Primes d'assurances risques pour couvrir des crédits
		–	Les intérêts hypothécaires seront comptabilisés dans le compte immeuble (classe de compte 7)
<u>Alternatives</u>			
6800	Intérêts bancaires		
6801	Intérêts hypothécaires		
6820	Intérêts des associés, investisseurs		
6840	Frais de banques et des chèques postaux	–	Frais/redevances de banques et des chèques postaux
		–	Compte WIR: frais de compte et commission sur le chiffre d'affaires
		–	Primes de garantie bancaire (lors de crédits-entreprises)
6850	Produits financiers	–	Intérêts bancaires et des chèques postaux, intérêts des prêts
		–	Produits financiers des titres pour autant qu'ils soient financés par la fortune nécessaire à l'exploitation
<b>Remarques:</b>			
Les sociétés anonymes et les sociétés en nom collectif inscriront sous ce compte les revenus du capital avant la déduction de l'impôt anticipé.			
L'impôt anticipé est activé (compte 1176). Les entreprises individuelles inscrivent l'impôt anticipé sous le compte 2856			
Le paiement des intérêts moratoires = compte 6800			
<b>Pas de revenus du capital privé dans le compte 6850!</b>			
6920	Amortissements sur immobilisations corporelles meubles	–	Amortissements de la classe de groupe de compte 150
<u>Alternatives</u>			
6920	Amortissements sur machine	–	Le choix du nombre de comptes sur la division des positions correspondant aux actifs immobilisés du groupe de compte 160
6921	Amortissements sur mobilier		
6922	Amortissements sur outillage		
	Amortissements sur véhicule		

---

6923		
6930	Amortissements sur immobilisations corporelles	<ul style="list-style-type: none"><li>– Amortissements de la classe de groupe principal 16</li><li>– cf. commentaire (p. 27, compte 7519) se rapportant aux immeubles d'exploitation</li><li>– Utiliser le compte 7519 pour les immeubles d'utilisations mixtes</li></ul>
6950	Amortissements sur charges activées	<ul style="list-style-type: none"><li>– Amortissements sur les frais de fondation qui ont été activés sur le compte 1800</li></ul>

**7 Résultats des activités annexes de l'exploitation****74 Résultat des placements financiers**

- 7400 Produits et pertes des placements financiers
- Produits provenant des titres, des participations
  - Pertes sur titres et participations

**75 Résultat de l'immeuble d'exploitation**

- 7500 Loyer interne pour locaux d'exploitation
- Loyer pour ses propres locaux d'exploitation (cf. compte 6010)
- 7501 Loyer privé
- Loyer privé
- 7502 Loyers de locaux d'exploitation
- Loyers et bail d'habitation

**Remarque:**

Inscrire le remboursement des charges accessoires séparément

- 7510 Intérêts hypothécaires
- Intérêts hypothécaires, provisions sur garanties bancaires pour crédits immobiliers
  - Primes d'assurance décès si la police crédits immobiliers est mise en gage

**Remarque:**

Inscrire séparément les règlements et les intérêts

- 7511 Entretien de l'immeuble
- Réparations et travaux d'entretien de l'immeuble et du mobilier appartenant à l'immeuble comme chauffage, machine à laver etc., périmètre d'entretien

**Remarque:**

Considérer l'obligation d'activation lors de charges valorisantes

- 7512 Droits, taxes, impôts fonciers
- L'impôt foncier (ou taxe foncière) est un impôt annuel concernant les terrains bâtis ou non bâtis

- 7513 Primes d'assurances
- Primes d'assurance des bâtiments, primes d'assurance de la responsabilité civile immeuble
  - autres assurances en rapport avec l'immeuble comme:
    - Bris de glace, responsabilité civile, dégâts d'eau

- 7514 Chauffage
- Fuel, gaz naturel, chauffage électrique, à huile usée, à bois; nettoyage et révision de la chaudière; abonnement d'entretien pour le brûleur; révision de la citerne; consommation d'électricité collective pour pompe de circulation et éclairage de la cage d'escalier

**Remarque:**

**Compte 7511** pour les réparations effectuées à la chaudière, au brûleur ou au chauffage

**Remarques:**

- Immeuble loué:  
Comptabiliser les charges accessoires dans le compte 6030
- Immeubles utilisés uniquement à des fins commerciaux  
Comptabiliser soit dans les charges d'exploitation, soit dans le groupe principal de compte 75 et débiter le décompte des charges accessoires dans les charges d'exploitation
- Immeubles d'utilisation mixte:  
Comptabiliser dans le compte immeuble du groupe 75 et débiter le décompte des charges accessoires dans les charges d'exploitation
- Immeubles hors exploitation:  
Comptabiliser entièrement dans l'activité de l'immeuble du groupe 850

- 7515 Electricité, eau, eaux usées

7516 Ordures, évacuation des déchets – Evacuation des déchets, frais d'élimination

7517 Charges d'administration – Cotisation aux associations immobilières  
– Annonces immobilières pour appartement  
– Administration immobilière

7519 Amortissements sur immeuble

**Remarque:**

Tenir un compte séparé pour chaque immeuble:

Produits de l'immeuble d'exploitation 1:	750_
Charges de l'immeuble d'exploitation 1	751_
Produits de l'immeuble d'exploitation 2:	752_
Charges de l'immeuble d'exploitation 2:	753_

Le compte pour immeuble privé ne doit pas être imputer sur le compte de résultat (compte 2880)

Les immeubles hors exploitation (immeubles n'ayant pas trait à l'activité commerciale, mais qui servent d'investissements de capitaux (par exemple dans une SA) seront comptabilisés séparément dans le groupe 850

**79 Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés d'exploitation**

7900 Bénéfices sur immobilisations financières – Bénéfices du groupe principal de compte 14

7910 Bénéfices sur immobilisations corporelles – Bénéfices du groupe principal de compte 15

7920 Bénéfices sur immobilisations corporelles im-  
meubles – Bénéfices du groupe principal de compte 16

**8 Résultats exceptionnel et hors exploitation, impôts****80 Résultat exceptionnel**

8000	Résultat exceptionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Produits hors période</li> <li>– Bénéfices en capital réalisés (réalisés effectivement)</li> <li>– Dissolutions de réserves extraordinaires</li> <li>– Dissolutions de provisions extraordinaires</li> <li>– Réévaluations comptables</li> <li>– Bénéfices de change exceptionnels</li> <li>– Subventions obtenues</li> <li>– Dissolution de réserves de cotisations d'employeur</li> <li>– Dissolution de réserves de crise (RêCri)</li> </ul>
8010	Produits exceptionnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Charges hors période</li> <li>– Pertes en capital</li> <li>– Création de réserves extraordinaires</li> <li>– Création de provisions extraordinaires</li> <li>– Création d'amortissements extraordinaires</li> <li>– Pertes exceptionnelles de change</li> <li>– Pertes exceptionnelles sur débiteurs</li> <li>– Création de réserves de cotisations d'employeur</li> <li>– Création de réserves de crise</li> </ul>
8020	Charges de procès	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Charges de procès exceptionnelles, demandes de dommages-intérêts</li> </ul>

**87 Résultat hors exploitation**

8700	Autres produits hors exploitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Honoraires pour des expertises et travaux hors exploitation (jetons de présence inclus)</li> <li>– Provision pour des prestations extraordinaires non liées aux activités de l'exploitation</li> </ul>
8710	Autres charges hors exploitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Pertes sur participations hors exploitation</li> </ul>

**89 Charges d'impôts**

8900	Impôts directs (uniquement personne morale)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Concerne uniquement les impôts d'état, les impôts communaux et l'impôt fédéral direct de l'entreprise</li> <li>– Les impôts directs des raisons individuelles et des sociétés de personnes seront comptabilisés dans le compte privé (2850)</li> </ul>
------	--	---

**9 Clôture****90 Compte de résultat**  
9000 Compte de résultat**91 Bilan**  
9100 Bilan d'ouverture  
9101 Bilan de clôture**99 Comptes auxiliaires**

9901	Compte auxiliaire créance à recevoir (débitur)	La tenue de ces comptes auxiliaires sont prévus si la comptabilité auxiliaire (salaires, créances à recevoir, obligations) est informatisée et reliée à la comptabilité générale
9902	Compte auxiliaire obligations (créditeur)	
9903	Compte auxiliaire salaires	.

Chaque charge et chaque résultat hors exploitation peuvent être comptabilisés à la clôture de l'exercice dans le compte prélèvements sur capital / apports de capital, selon le principe de la séparation entre entreprise et privé. Par contre, lors du remplissage de la déclaration d'impôt, il faudra consulter le compte de capital.